

Grand Avignon : comment bénéficier d'une aide pour l'achat d'un vélo électrique



Le Plan de déplacements urbains du Grand Avignon inscrit l'agglomération dans une mobilité plus durable au profit des cyclistes. Pour promouvoir la pratique du vélo, une aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) peut être accordée aux usagers.

Parfaitement adapté au milieu urbain, la facilité d'usage du Vélo à assistance électrique est susceptible d'intéresser un public très large, y compris ceux qui ne pratiquent plus le vélo. Le Grand Avignon a décidé d'attribuer une aide à l'achat de VAE en faveur des habitants de son territoire.

Les modalités du soutien et les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- La participation du Grand Avignon est plafonnée à 100 € par vélo pour un achat minimum de 400 € ;



Ecrit par Echo du Mardi le 4 juin 2021

- L'aide est réservée aux particuliers majeurs résidant sur le territoire du Grand Avignon;
- L'aide est limitée à 1 vélo par foyer et par an ;
- L'aide est conditionnée par l'engagement du bénéficiaire de ne pas revendre le vélo avant une période d'une année à compter de sa date d'achat ;
- Le VAE doit être acheté neuf ;
- Le VAE doit répondre aux normes européennes en vigueur.

Cette aide pourra être cumulée avec les subventions accordées par les communes du Grand Avignon (aide de la commune plus aide du Grand Avignon = 200€ maximum). Pour plus de renseignements adressez-vous à la mairie de votre commune. Pour être validé, le dossier doit être adressé par courrier à l'adresse suivante : Service mobilité du Grand Avignon, 320 chemin des Meinajariès, BP 1259 Agroparc - 84911 Avignon Cedex 9.

Pièces du dossier à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Une copie de la pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur ;
- La facture acquittée de moins de 6 mois ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- La présente attestation sur l'honneur relative à la non revente du vélo pendant une durée d'une année (document ci-dessous) ;
- Le certificat d'homologation conforme à la norme européenne EN 15194.

Depuis le début de l'année 2021, pas moins de 30 000 € de subventions ont été attribués à 300 personnes. À ce montant vont s'ajouter 20 000 € supplémentaires, à compter du mois de septembre 2021. Plus d'informations, [cliquez ici](#).

L.M.